



Urgent... rsi et saisie-vente

Par milbÃ©o auto concept, le 10/03/2012 à 12:58

Bonjour, je suis en saisie-vente par l'huissier du fait du non-paiement du RSI, je n'ai fait aucun chiffre d'affaire avec ma micro-entreprise suite à un déferment de la dette dans le privé, j'ai commencé à acheter quelques produits malgré que je ne touche que le RSA car dans mon village et sans permis impossible de trouver un travail en plus de ma micro, l'assistante sociale la plus proche m'a dit que je ne pouvais rien, je sens que je vais devoir fermer mon entreprise mais là encore j'ai un souci de déplacement, je suis dans une merde noire, si quelqu'un a une solution pour moi ce serait me sauver de tous ça....

Par alterego, le 10/03/2012 à 16:54

Bonjour, Ce type de litige n'est pas de la compétence d'une assistante sociale. Avec le régime de la micro-entreprise, les obligations fiscales et sociales sont réduites au strict minimum. Vous les avez simplement négligées. En l'absence de chiffre d'affaire, vous étiez tenu de retourner régulièrement vos déclarations RSI revêtue de la mention néant. Un huissier ne vient pas par hasard. Si le RSI l'a mandaté c'est parce que vous n'avez jamais donné suite à diverses relances. Pour stopper l'action de l'huissier, vous devez vous rendre au RSI au plus vite, régulariser votre situation sur place (pas de CA, rien de plus simple), vos déclarations établies le RSI annulera auprès de l'huissier les poursuites. Les frais d'huissier étant à votre charge, le RSI vous demandera de les régler à l'huissier afin de clôturer définitivement le dossier. A quelle date vous êtes-vous inscrit auto-entrepreneur ? Cordialement [citation] **Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.** [/citation]